

INTITULE

FORM09 - Sensibilisation à la prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS)

OBJECTIFS

Cette sensibilisation a pour but de permettre à un salarié ou un agent de contribuer à sa propre sécurité et à celle des autres.

- Comprendre les mécanismes d'apparition des TMS
- Connaitre les facteurs de risques dans son environnement de travail
- Savoir identifier les gestes et postures contraignantes dans son activité et agir en prévention

CONTENU

Deux types d'animation sont proposés, selon les contraintes et besoins de l'entreprise.

Animation 1 :

- Dans les locaux de travail, sur le terrain,
- L'animateur conduit l'animation vers les situations les plus à risques de douleurs et fait coconstruire les participants sur les différents facteurs de risque présents (Facteurs individuels, biomécaniques, environnementaux, psychologiques...).
- Pendant toute la durée de l'atelier, les salariés évoquent leur travail, réfléchissent au risque de Troubles Musculosquelettiques et comment se prémunir des douleurs.

Animation 2 :

- En salle, sur écran
- L'animateur diffuse des vidéos, photos du travail des salariés (Nécessite une visite amont des locaux).
- Les salariés travaillent sur les risques physiques présents dans leur travail, les facteurs de risque présents et comment s'en prémunir.

DUREE ET PUBLIC CIBLE

Atelier de 45min, ajustable.

Tout public

COÛT

Sur devis, selon durée, nombre de sessions et nombre de participants

FINANCEMENT

Se renseigner auprès de votre CARSAT ou MSA sur les subventions accessibles

INTERVENANT

Formateur PRAP interne ARMOREA, expert en ergonomie et prévention des risques professionnels

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupe de 4 à 10 participants maximum

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire.

LIEU

Locaux de la structure d'accueil

CONTACT

Jean-Aleksandr LECLERE – ja.leclere@armorea.bzh – 06 83 55 62 04

Atelier à associer : Savoir mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort (PSPEE)

Le programme est adaptatif en fonction des besoins de votre structure. Une **visite de vos locaux** en amont de l'atelier peut être nécessaire pour intégrer vos situations, prendre des photos et vidéos. Si le terrain n'est pas accessible, il sera nécessaire d'avoir des **vidéos** d'études de cas.

